

Pour autant, le Groupe de contact ne nie pas les retards des deux dernières années. Il les reconnaît. Bien qu'il soit animé de la meilleure volonté du monde, il n'a pas réussi, plus que d'autres, à faire accéder la Namibie à l'indépendance. Force nous est de reconnaître cet échec en toute simplicité. Néanmoins, le Groupe de contact ne devrait pas se dissoudre, parce qu'il aura encore un rôle à jouer, un jour, dans le cadre de la résolution 435.

Ceci étant dit [...] le Canada avoue qu'il est très difficile de déterminer les mesures à prendre. Il nous faudra examiner les nouvelles mesures en faveur desquelles les États membres pourraient se prononcer — des mesures témoignant du fait que leur patience est à bout et que le moment est venu d'agir énergiquement.

Nous devrions peut-être envisager de réaffirmer la validité des mesures volontaires énoncées dans la résolution 283 votée par le conseil en 1970 et d'y souscrire à nouveau. Les États membres devraient faire le bilan des dispositions qu'ils ont prises pour donner suite à cette résolution dont les termes étaient très forts. Voilà un domaine qui devrait retenir notre attention en attendant que soit fixée la date de la mise en œuvre de la résolution 435.

Nous réaffirmerons à nouveau, bien sûr, que nous sommes disposés à fournir une assistance financière et humanitaire à une Namibie indépendante. Le conseil décidera peut-être d'aborder cette question.

Avant tout, nous devrions inciter, une fois de plus, le secrétaire général à rechercher activement la collaboration de l'Afrique du Sud dans l'établissement d'un calendrier d'accession de la Namibie à l'indépendance. L'avenir de ce territoire est, pour les Nations unies, une question d'une importance fondamentale : son droit à l'indépendance découle des principes mêmes qui ont présidé à leur fondation. Le secrétaire général a fait preuve dans ce domaine, comme sur toutes les questions, d'une inlassable énergie. Le conseil doit renouveler le mandat qu'il lui a confié en lui demandant d'œuvrer sans relâche en vue de l'application de la résolution 435. Nous devons exiger de l'Afrique du Sud, une fois de plus et plus clairement que jamais, qu'elle respecte ses obligations en vertu de la Charte.

Je n'ai abordé qu'une partie des éléments qui confèrent au débat en cours une importance particulière. L'éventail des mesures que nous pouvons prendre se rétrécit. J'ai déjà souligné — comme l'ont fait tous les autres orateurs — qu'il n'y a aucune raison de temporiser, et qu'un retard supplémentaire ne sert les intérêts de personne. Et pourtant, nous sommes justement aux prises avec un retard indéfendable. C'est pourquoi le Canada, et d'autres pays, se verront dans l'obligation d'étudier soigneusement le choix de mesures qui s'offre à nous.

[...] À maintes reprises, au cours du débat, des orateurs ont fait allusion au fait que nous célébrons cette année le quarantième anniversaire des Nations unies. Cela m'amène à vous soumettre une dernière observation. Toutes les délégations, je crois, reconnaissent qu'aucune activité ne rehausserait davantage l'image de marque de notre organisation qu'un déblocage important sur une grande question liée à la paix et à la sécurité. Les répercussions spectaculaires d'une telle percée pourraient modifier l'idée que l'opinion publique se fait des Nations unies.